

Jeudi 23 mai 2019

Objectifs

- Faire le point sur les spécificités de l'entreprise coopérative et analyser les droits et les devoirs de chacun.
- Analyser le fonctionnement des instances de décision.
- Identifier le poids du secteur coopératif, en France et dans le monde, dans le secteur agricole et hors agriculture.

Programme

Première ½ journée :

1. Le système coopératif : un mode original d'entreprise

- Historique des coopératives agricoles en France et en Europe.
- Les principes coopératifs : les spécificités de l'entreprise coopérative, dans son organisation et son fonctionnement.
- Les différences entre une société capitaliste et une société coopérative.

2. Le fonctionnement de la coopérative

- Les droits et les devoirs réciproques de la coopérative et de ses associés.
- Le capital social en coopérative : pourquoi ? Comment ?
- Les engagements d'activité (durée, quantité...).
- La vie de la coopérative au fil du temps : l'entrée et la sortie des coopérateurs.

Deuxième ½ journée :

1. Décider en cooperative

L'organisation de la gouvernance coopérative et le fonctionnement des instances

- L'assemblée générale
- Le conseil d'administration, le bureau, la présidence
- La direction

2. La coopérative agricole : un modèle encore d'actualité ?

- La coopération dans le monde et dans les différents secteurs de l'économie.
- Zoom sur la coopération agricole en Europe et en France.
- Les enjeux de la coopération agricole dans un environnement mouvant : accueil des jeunes, financement du développement, renforcement du lien coopérative/associé, etc.
- En conclusion, quiz récapitulatif.

Méthodes pédagogiques & documents remis

Les méthodes d'animation sont très participatives avec des échanges entre l'animateur et les participants et avec de la vidéoprojection et de petits travaux de réflexion.

Moyens pour suivre l'exécution de la formation : feuille d'émargement et attestation de formation

Moyens évaluation des connaissances : exercices et cas pratiques et/ou questionnaire d'évaluation.

Intervenant

Pascal Goux - consultant formateur en stratégie et gouvernance coopérative, responsable formation à Coop de France Rhône Alpes Auvergne.

Public ciblé

Salariés : Responsable et/ou Directeur de coopérative – ou tous salariés de Coopérative sans connaissances approfondies sur le sujet

Administrateurs :

Président & administrateurs de coopératives



Document à fournir

Chaque participant doit venir avec un exemplaire des statuts de sa coopérative.

Date et Lieu

Le 23 mai 2019

Salon de Provence

TARIFS

TARIFS			
Administrateurs	Adhérent	Éligible Vivea	285€ HT / jour / Stagiaire + 115€ HT/jour / stagiaire pris en charge par Vivéa
		Non éligible Vivea	400€ HT /jour / Stagiaire
	Non Adhérent	Éligible Vivea	385€ HT / jour / Stagiaire + 115€ HT/jour / stagiaire pris en charge par Vivéa
		Non éligible Vivea	500€ HT /jour / Stagiaire
Salariés	Adhérent		400€ HT /jour / Stagiaire (plan de formation)
	Non Adhérent		500€ HT /jour / Stagiaire (plan de formation)

À retourner à : ldupin@coopdefrance-alpesmediterranee.coop avant le 15 mai 2019

Entreprise/Coopérative :

Adresse :

Personne à contacter au sein de la coopérative :

Fonction :

Téléphone : EMail :

Les Spécificités du modèle coopératif – 23 Mai 2019

Stagiaire	Statuts
Non :	<input type="checkbox"/> Salarié adhérent
Prénom :	<input type="checkbox"/> Salarie non adhérent
Fonction :	<input type="checkbox"/> Administrateur Adhérent Éligible Vivea : Code postal du domicile : Date de naissance :
.....	<input type="checkbox"/> Administrateur Adhérent Non Éligible Vivea
Mail :	<input type="checkbox"/> Administrateur Non Adhérent Éligible Vivea : Code postal du domicile : Date de naissance :
.....	<input type="checkbox"/> Administrateur Non Adhérent Non Éligible Vivea

Facturation de la formation :

A votre entreprise

A votre OPCA.

Nom et adresse à qui envoyer la facture :

Cachet

Nom et qualité du signataire

.....

Fait à..... Le/...../....

Signature :

Formation : conditions générales de vente ¹

Coop de France Alpes Méditerranée se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une session, si le nombre d'inscriptions est insuffisant. L'envoi par mail de la convocation, une semaine avant la session, tient lieu de confirmation. Dans le cas où un stagiaire ne peut participer à la formation pour un cas de force majeure (maladie, accident, décès dans la famille attesté par écrit), le contrat de formation est résilié. Dans les autres situations, en cas de désistement dans la semaine précédant le stage ou d'absence au stage, 100 % du coût sera facturé à l'entreprise. La signature du bulletin d'inscription entraîne l'acceptation des conditions générales de vente.

¹ Ces conditions complètent les conditions générales de vente de Coop de France Alpes Méditerranée, qui sont systématiquement communiquées à tout adhérent qui en fait la demande.